
Annexe 13 : Demande de Perte traçabilité



Société Fervert
1645 vieille route de Montauban
82410 Saint Etienne de Tulmont

A l'attention de

Date: 10/06/2022

Mme Le Préfet
Services de la DREAL
Service de la coordination
interministérielle et de l'appui
territorial- Mission Politiques
environnementales

Monsieur,

Dans le cadre de notre extension d'activité de notre Dossier de demande de modification d'exploiter notre installation soumise à Enregistrement au titre des ICPE, nous souhaitons également demander la rupture de traçabilité sur les flux de déchets suivants :

- RUPTURE DE TRACABILITE des Déchets non dangereux en mélange

En effet, de dans le cadre de nos procédés de regroupement et de prétraitement, une perte de traçabilités est effective sur ces différents déchets.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information que vous jugerez nécessaire et dans l'attente, vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Pour la société Fervert

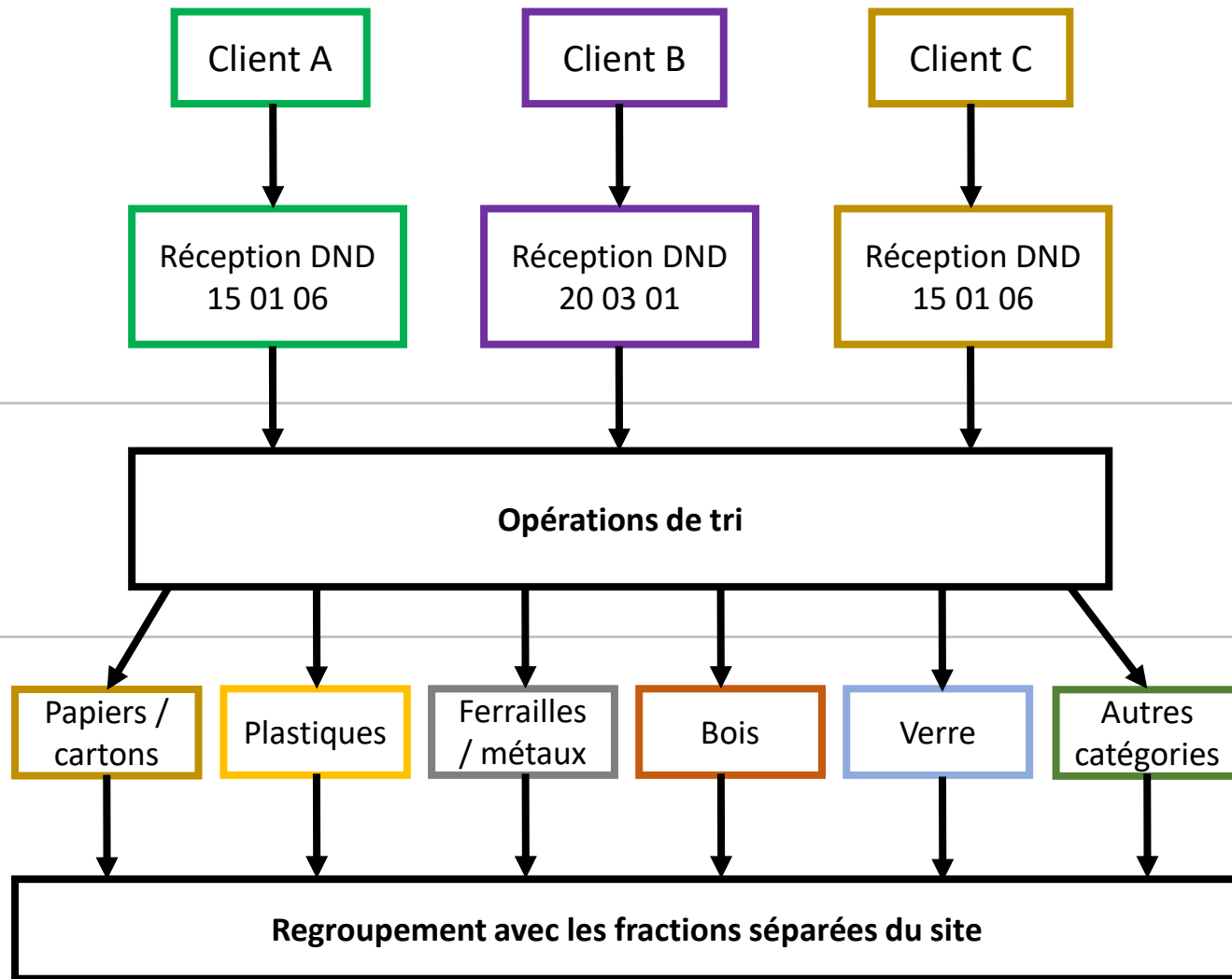
M. Lafond

Modalités de gestion des déchets entrants chez



1. Caractérisation des déchets
2. Certificat d'acceptation préalable
3. Traçabilité des déchets entrants
4. Tri des déchets selon les filières de valorisation
5. Expédition (et réalisation de bordereaux de regroupement)

RUPTURE DE TRACABILITE DES DECHETS NON DANGEREUX EN MELANGE



Les DND en mélange arrivent sur le site en provenance de plusieurs producteurs sous 2 codes déchets majoritairement

Opérations de tri :

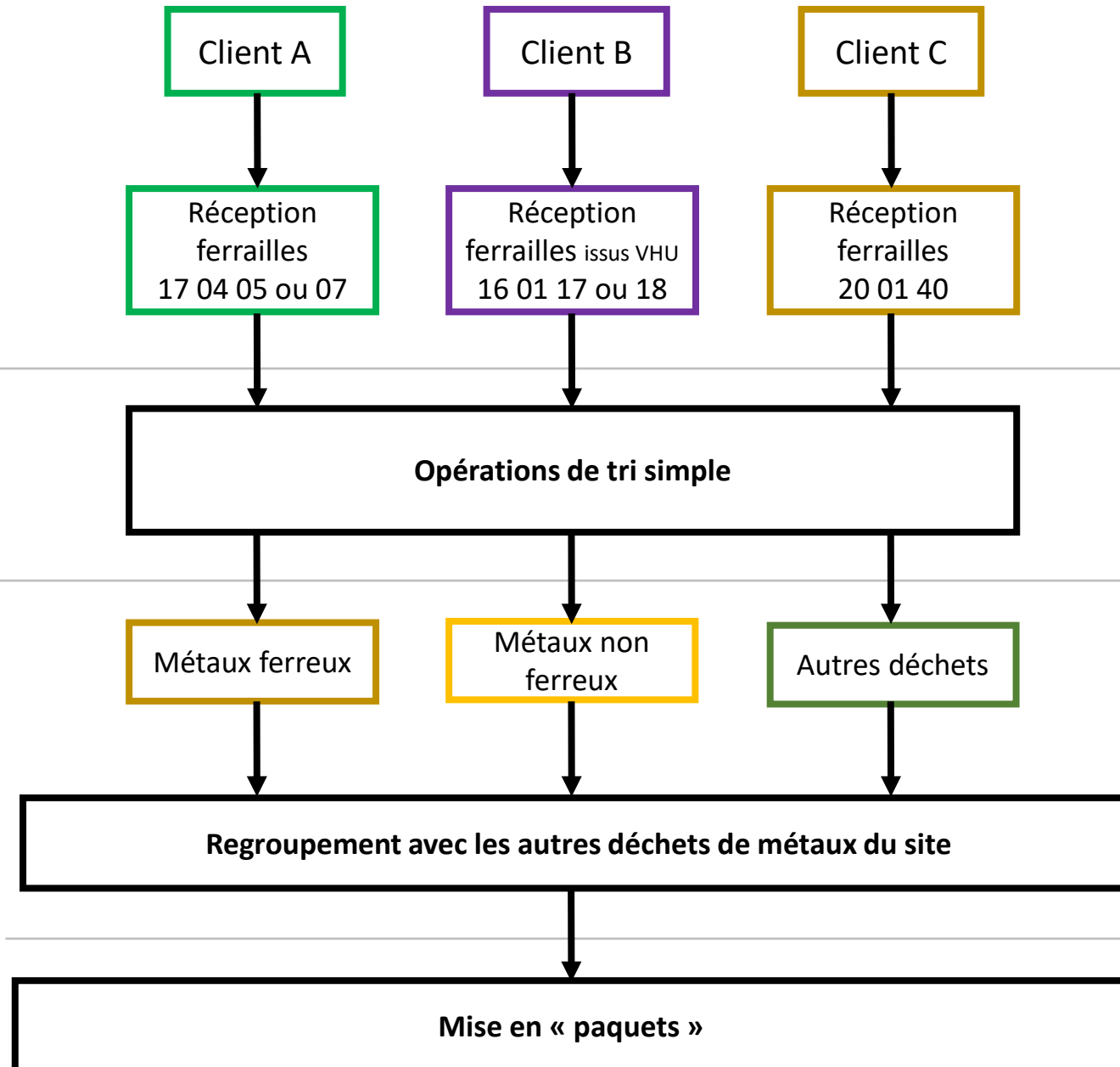
- Grappin
- Tri manuel

Après tri :

- Séparation des déchets par fractions de même nature
- Regroupement des fractions de même nature avec les activités mono-produits du site

Impossibilité d'identifier la provenance initiale des fractions de déchets issues du tri

RUPTURE DE TRACABILITE DES DECHETS NON DANGEREUX RECUS EN MONO PRODUITS (process des ferrailles)



Les déchets de métaux arrivent en mono-produits sur le site en provenance de plusieurs producteurs et acteurs économiques différents sous plusieurs codes déchets distincts

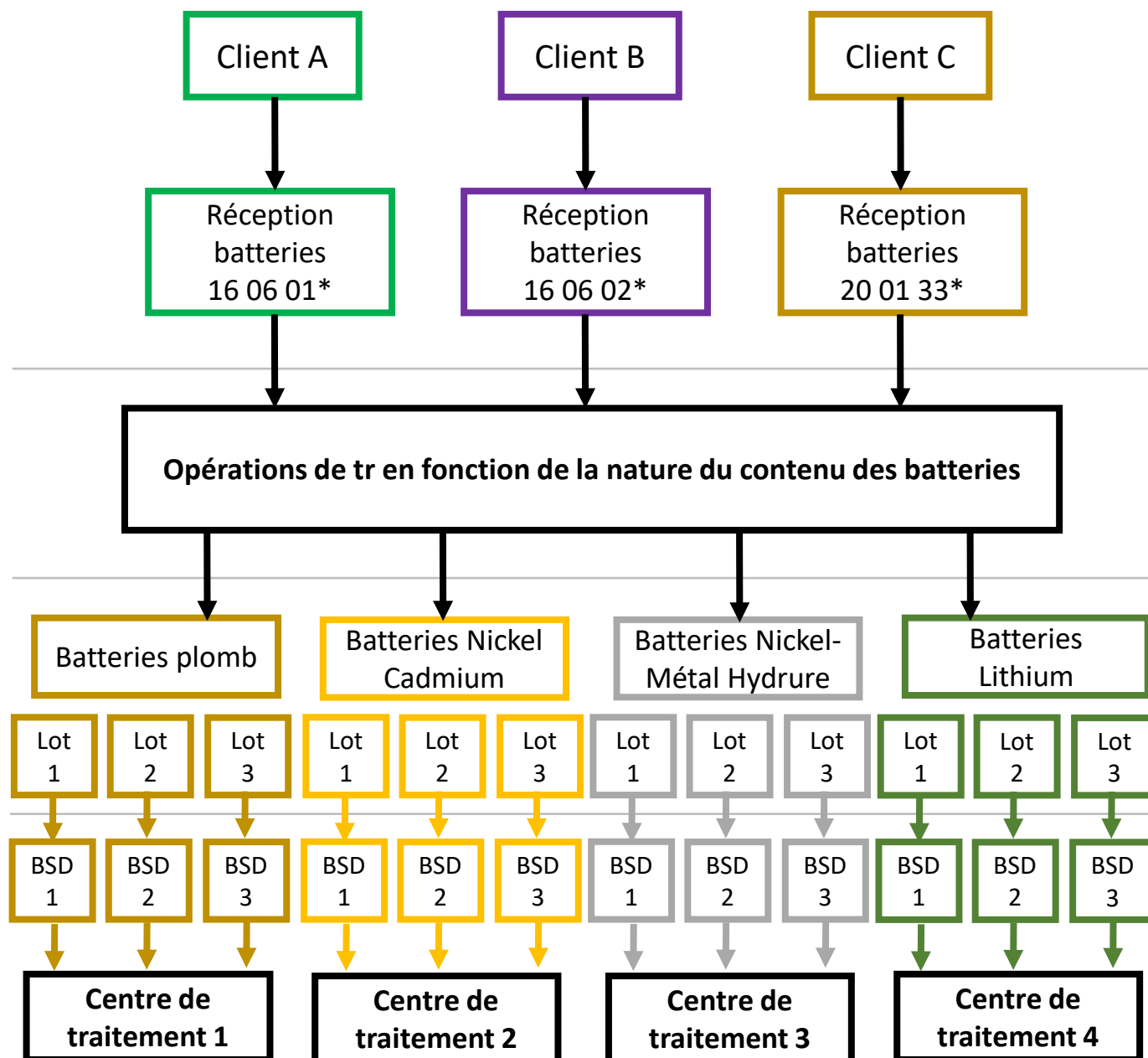
Opérations de tri :

- Grappin
- Tri manuel occasionnel

Après tri, regroupement des ferrailles en provenance de plusieurs producteurs avec les autres déchets de métaux (issus également du tri des DND en mélange)

Impossibilité d'identifier la provenance initiale des métaux dans un « paquet »

RUPTURE DE TRACABILITE DES DECHETS DANGEREUX RECUS EN MONO PRODUITS (process des batteries)



Les lots de batteries diverses arrivent de divers secteurs d'activités et de l'activité interne de démontage des VHU :

- Sous un même code déchet (selon leur provenance)
- Sous un même BSD

Opérations de tri par campagnes

Après tri, regroupement des batteries de même nature provenant de clients différents dans de nouveaux lots distincts

Les lots de batteries sont acheminés vers des centres de traitement différents selon leur nature et chaque lot fait l'objet d'un BSD de regroupement spécifique